
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 23/1 (1996)

DOI: 10.11588/fr.1996.1.59770

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

»moralisation« indéniable des exigences et des législations des autorités publiques, évolution attisée encore par l'épidémie de syphilis des années 1496–1499. Cette épidémie dans d'autres domaines a d'ailleurs révélé, comme toute crise, les faiblesses d'un système et provoqué des réajustements entre conduite des affaires publiques et sphère des comportements privés: la prostitution encadrée dans les maisons communes depuis le début du XIV^e siècle n'a-t-elle pas souffert de ces mises à jour qui précéderent plus souvent qu'on l'a dit les mouvements de la Réforme? Peter Schuster a néanmoins senti tout l'enjeu d'une telle interrogation en concluant sur la disparition d'une prostitution encadrée et enfermée comme signe d'une société en mal mais aussi en quête d'intégration.

En dépit de quelques questions laissées sans réponse qui côtoient cependant des pistes suggestives, le livre de Peter Schuster confirme pour l'espace allemand bien des hypothèses et bien des conclusions avancées pour d'autres régions, et l'exercice faisait défaut pour les villes allemandes. On regrettera maintenant l'absence d'index des noms de lieux qui eût permis une meilleure orientation cas par cas et ville par ville, et eût surtout mis en lumière des restrictions géographiques écartant de l'enquête un peu trop rapidement les villes rhénanes par exemple (dont Strasbourg), lors même que cette »rue des curés« entre Bâle et Cologne eût permis de s'interroger sur l'attitude de cités très cléricalisées face aux maisons de filles ... Parmi les histoires de villes mentionnées, une actualisation de la bibliographie devrait être opérée, ainsi pour Francfort-sur-le-Main dont la nouvelle monographie datée de 1991 n'a pas été citée.

Si cette bibliographie est, comme il se doit compte tenu du sujet, essentiellement en allemand et consacrée à des villes ou des espaces germaniques, on risquera toutefois quelques remarques et étonnements pour un ouvrage publié en 1992 et achevé en 1991. En effet, l'auteur lui-même s'autorise quelques incursions dans le domaine français ou italien et l'on trouve Jacques Rossiaud légitimement cité à côté du »Petit Robert de la langue française« (?). Cependant nulle trace de l'»Histoire de la vie privée« (1985 !), non plus que de l'»Histoire des Femmes« (Tome II, le Moyen Age, 1990) ni de l'»Histoire de la Famille« (1986). Il ne s'agit pas d'un réflexe de chauvinisme de la part d'un lecteur français, mais il nous semble que les héritiers de la pensée des Annales si attentifs au privé et aux mentalités avaient matière à enrichir la réflexion de l'auteur et l'on s'étonnera de ne pas voir les noms de Georges Duby, Christiane Klapisch, Michel Mollat ou bien encore de Claude Gauvard ou de Jean-Louis Flandrin une seule fois cités en bibliographie sur un sujet qui touchait aux femmes, au sexe, à l'exclusion, à la pauvreté et aux déviances ... Et même du côté de la littérature allemande, le lecteur sera surpris de ne pas trouver l'ouvrage d'Edith Ennen (*Frauen im Mittelalter*, 1984) ou bien de renvois aux travaux de Claudia Opitz et Heide Wunder entre autres.

Pierre MONNET, Dijon

Nadia POLLINI, *La Mort du Prince. Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343–1451)*, Lausanne (Univ. de Lausanne, Fac. des Lettres) 1994, 286 p. (Fondation Humbert II et Marie José de Savoie – Cahiers Lausannois d'histoire médiévale, 9).

Les rituels funéraires d'une maison princière sont l'un des endroits privilégiés où s'exprime la conscience dynastique et nobiliaire; c'est également le lieu où s'opère la transmission du pouvoir. Nadia Pollini a choisi d'examiner les dispositions mortuaires à travers la Maison de Savoie, pour laquelle il existe dès le milieu du XIV^e siècle une riche documentation comptable, intégralement éditée dans cet ouvrage. Son étude suit pas à pas le rythme des gestes et des pratiques, de la préparation à la mort aux cérémonies funèbres, pour les trois comtes du XIV^e siècle (Aymon, Amédée VI et Amédée VII), puis pour Amédée VIII (mort en 1451), duc et pape sous le nom de Félix V, dont le statut de haut prélat le distinguera de ses prédécesseurs, tant au niveau de son choix de sépulture que de l'organisation de ses funérailles.

Le testament est souvent le premier signe d'une préoccupation face à la mort, même s'il contient peu d'indications sur le déroulement des cérémonies: si le lieu de sépulture est toujours désigné, aucune allusion n'est faite à la préparation de la dépouille, ni au désir d'avoir des sépultures multiples, avant le début du XV^e siècle.

Dans ses derniers instants, le prince est entouré non seulement de sa famille et sa cour, mais aussi, et c'est là le privilège d'une élite, de son confesseur, qui lui donne l'absolution, voire de médecins; l'agonie est bien celle de l'individu, de la personne privée, avant d'être celle du prince. A l'annonce du décès, la famille et le personnel de l'hôtel, ainsi que les officiers, prennent le deuil; à la Cour de Savoie, c'est la couleur noire qui domine dans les vêtements, signe de prestige et de richesse. Les membres de l'hôtel seront déliés de leurs fonctions après l'enterrement de leur maître, contrairement aux officiers des Etats de Savoie qui conservent leur charge; si l'on perçoit ainsi une discontinuité au niveau de la sphère privée du prince, la continuité est effective au niveau de la sphère publique.

Le traitement de la dépouille révèle l'insoumission des maisons princières à la bulle de Boniface VIII qui interdit en 1300 toute pratique visant à porter atteinte à l'intégrité du corps. Le cas d'Amédée VI en est une preuve exemplaire: mort au cours d'une expédition militaire dans les alentours de Naples, son cadavre est bouilli, et les os, séparés de la chair, sont ramenés en Savoie, tandis que les parties putrescibles demeurent enterrées sur place. Le souci de rapatrier le corps d'un prince pour qu'il rejoigne ses ancêtres dans la chapelle dynastique d'Hautecombe prime donc sur la conception pontificale du corps. Les Savoie s'inscrivent ainsi dans la même ligne que les rois de France, qui eux bénéficient d'une dispense perpétuelle depuis le milieu du XIV^e siècle. La division du corps permet d'autre part la multiplication des lieux de sépultures: ainsi, Amédée VIII ordonne dans son testament que son cœur aille à Ripaille, lieu affectif où il a créé l'Ordre de Saint-Maurice et où il s'est retiré en ermite, tandis que son corps, associé au pouvoir politique, rejoindra à Hautecombe la sépulture dynastique des anciens princes savoyards, inhumés sur ces bords du lac d'Annecy depuis 1160. Toutefois, son vœu ne sera pas respecté et l'on inhumera son corps intégralement à Ripaille. L'exposition du corps, dont la durée s'allonge au cours du XV^e siècle, «authentifie la mort du prince et rend légitime la succession dynastique». C'est donc un moment capital pour lequel une riche ornementation est prévue. Décorations des chapelles, constructions de chapelles ardentes, multiplication des écussons, tentures et torches aux armes de la Maison de Savoie, voilà autant de signes visibles de l'apparat que la maison de Savoie entend donner à ses cérémonies funèbres, en affirmant ostensiblement le lignage du défunt.

Le convoi funèbre s'ébranle ensuite pour rejoindre le lieu de sépulture, et marque le passage du lieu familial au lieu officiel de la mémoire dynastique. A la famille, précédée du clergé en grand nombre, se joignent le personnel de l'hôtel, les parents, les fidèles, escortés souvent de chevaliers en tenue d'apparat exhibant les bannières armoriées. Toutefois, le convoi qui ramène la dépouille d'Amédée VI depuis le fond de l'Italie jusque dans ses Etats ne prendra la forme d'un véritable cortège d'honneur qu'à son arrivée en Savoie. Le périple de trois mois, que Nadia Pollini reconstitue avec brio à partir du matériel comptable, nous laisse découvrir l'insécurité perpétuelle des voyageurs qui doivent traverser les terres ennemies, le manque d'argent qui les force à licencier une partie de l'entourage du prince, les longues attentes pour obtenir les diverses autorisations, etc. Peu à peu, se rapprochant des terres savoyardes, le convoi affiche des signes de deuil et c'est avec tout le décorum qu'il parvient à Hautecombe, en véritable cortège funèbre.

Le cérémonial funéraire savoyard se produit en deux temps: après un ensevelissement rapide succède à quelques temps de là une célébration plus sophistiquée, au rituel très élaboré et spectaculaire, dont l'apogée est sans aucun doute la cérémonie de l'offrande, composée des pièces d'honneur du défunt, soit bannières, écussons, armement de guerre et de tournoi, ainsi que de nombreux chevaux harnachés. Nadia Pollini détaille avec finesse la grande force symbolique de cette cérémonie, telle qu'elle est mise en scène pour Amédée VI et Amédée VII. Quatre temps forts scandent les funérailles d'Amédée VI: un premier groupe est formé d'un

écuyer portant l'épée du pouvoir comtal suprapersonnel et par Amédée d'Archaie, premier prince de sang après le successeur du comte défunt, portant par la pointe l'épée personnelle d'Amédée VI, auquel succède une «représentation» vivante du comte, un chevalier de tournoi portant l'épée brisée et finalement quatre chevaliers noirs qui ferment la marche. L'offrande exalte ainsi l'idéal noble, fondé sur les valeurs militaires et chevaleresques, mais surtout sur la continuité dynastique et la valeur du lignage, symbolisé par l'abondance des bannières savoyardes et le rite fondamental de l'épée présentée par le premier écuyer: celle-ci, signe de raison et de justice, ne peut pas être offerte et affirme symboliquement la transmission du pouvoir héréditaire. L'individu n'émerge qu'à la fin de l'offrande par l'apparition de l'emblème personnel: avant que la mort n'apparaisse sous les traits des quatre chevaliers noirs, il est nécessaire de revenir à l'homme, puisque c'est lui qui disparaît et non le lignage.

A l'inverse de trois comtes, le cérémonial funéraire du prélat Amédée VIII se distingue par son aspect essentiellement religieux, au détriment de tout emblème dynastique. C'est un cardinal que l'on inhume à Ripaille, et non un duc: la passation du pouvoir dynastique s'est opérée en 1439, lorsqu'Amédée VIII renonce à ses Etats en acceptant son élection à la papauté: les enjeux de la continuité dynastique n'existent donc plus.

Pour Nadia Pollini, la Maison de Savoie a su brillamment exploiter au XIV^e siècle les possibilités offertes par le cérémonial funéraire pour affirmer la continuité dynastique, tout en oscillant perpétuellement entre le rituel noble et le rituel princier; et c'est tout le mérite de l'auteur d'avoir habilement su déceler, derrière l'aspect spectaculaire du cérémonial, les signes visant à légitimer la transmission du pouvoir, les symboles de la dynastie et la fabrication d'emblèmes de pouvoir.

Martine OSTORERO, Lausanne

Guido CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini, La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan (FrancoAngeli) 1994, 426 p.

Dans le cadre de ses recherches consacrées aux élites de l'époque médiévale, G. Castelnuovo s'intéresse ici à l'administration savoyarde dès le XIV^e siècle jusqu'à la mort d'Amédée VIII. Rappelant les différentes approches historiographiques qui ont influencé les travaux sur l'administration, G. Castelnuovo insère son analyse dans la problématique suscitée par les travaux de Max Weber.

Distinguant le niveau théorique de celui de la pratique, ce sont tout d'abord les différents organes de l'administration centrale et leur évolution qui sont présentés. Citons en guise d'exemple, le «*Consilium cum domino residens*» qui réunit des compétences législatives, exécutives et juridictionnelles. Il est par conséquent fréquemment en compétition avec le Conseil de Chambéry, qui représente la haute Cour de justice. Deux autres Conseils relevant de l'appareil judiciaire sont créés: en 1419, celui de Turin et en 1439, celui d'Annecy. Dès 1430, deux organes de contrôle judiciaire vont se développer: les maîtres de requête et les audiences générales.

La Chancellerie a une fonction primordiale dans l'administration savoyarde et l'autorité du chancelier va grandissant. Sous Amédée VIII, il devient «la clé de voûte de l'Etat», alors que la charge de secrétaires devient le point de départ de brillantes carrières. La Trésorerie n'est pas l'unique organisme qui gère la réception et la distribution des entrées savoyardes, car il existe de nombreuses comptabilités particulières. La Chambre des Comptes, créée comme organe de contrôle, étend ses activités dès 1430 et intervient jusque dans l'exercice de la justice mineure. Au niveau local, les châtelains sont les principaux ordonnateurs de l'administration savoyarde.

La partie centrale du travail de G. Castelnuovo réside dans l'étude du recrutement du personnel des différents organes administratifs. Ce sont ainsi au niveau étatique, les conseillers et